

Pierre-Christophe BAGUET
Député des Hauts-de-Seine
Conseiller Général de Boulogne-Billancourt

Boulogne-Billancourt, le 10 avril 2007

Cher

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 29 janvier dernier, vous m'avez informé du dépôt par la France en janvier 2008 du dossier de « *L'Œuvre de Le Corbusier dans le monde* » au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Permettez-moi de vous remercier à nouveau de votre soutien.

Cette reconnaissance internationale apportera un élan très fort au développement culturel de la ville de Boulogne-Billancourt qui, avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, valorise depuis longtemps les années 30. Les 3 réalisations boulonnaises de Le Corbusier, et tout particulièrement sa demeure-atelier située au 24, rue Nungesser et Coli, contribuent pour une grande part à la renommée internationale croissante du parcours des Années 30.

Cette démarche culturelle collective est malheureusement aujourd'hui gravement menacée.

En effet, adopté par délibération du Conseil de Paris le 13 février dernier, un projet d'extension du stade Jean Bouin vise à la destruction de l'actuel stade historique et son remplacement par un stade de 20 000 places – uniquement dédié à l'équipe professionnelle de rugby du Stade Français –, une galerie commerciale de 8 à 12 000 m² et un parking souterrain de 500 places.

Cette opération entraînerait la disparition d'un fleuron de notre patrimoine sportif national puisque, construit en 1925, le stade Jean Bouin, complexe sportif pluridisciplinaire qui accueille chaque semaine des centaines de familles et 2 500 scolaires, est l'un des 5 sites sportifs historiques de l'Ouest parisien avec le stade Roland Garros (1928), le Parc des Princes (1897), le stade Pierre de Coubertin (1937) et la piscine Molitor (1929).

Dans cet esprit, comme vous l'a écrit Monsieur Jacques LELIEVRE, Président du Paris Jean Bouin CASG, dans son courrier en date du 14 mars dernier, « *C'est compte tenu de l'intérêt d'art comme de l'intérêt d'histoire que présente le Stade Jean Bouin, ainsi qu'en raison du désastreux impact urbain qu'aurait la réalisation du projet de la Ville de Paris, que l'association Paris Jean-Bouin CASG sollicite de votre attention bienveillante sa **protection au titre des monuments historiques** afin d'en garantir sa préservation pour les générations futures et, à cet effet, l'adoption d'une **mesure d'urgence** compte tenu des altérations imminentes de l'immeuble.* »

.../...

.../...

Compte tenu de la dimension internationale de l'œuvre de le Corbusier, la France ne peut tout à la fois soutenir son inscription au Patrimoine mondial et laisser défigurer à tout jamais sur notre territoire l'environnement d'un de ses chefs d'œuvre. C'est toute la crédibilité de notre spécificité et de nos combats planétaires en faveur de la culture qui serait remise en cause au grand désespoir de tous les pays auxquels nous servons, avec courage et bonheur, d'exemple.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, il me serait très agréable que vous puissiez apporter votre soutien à notre démarche.

Vous en remerciant sincèrement par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Bien amicalement,



Pierre-Christophe BAGUET

***Monsieur Renaud DONNEDIEU de VABRES
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75100 PARIS***